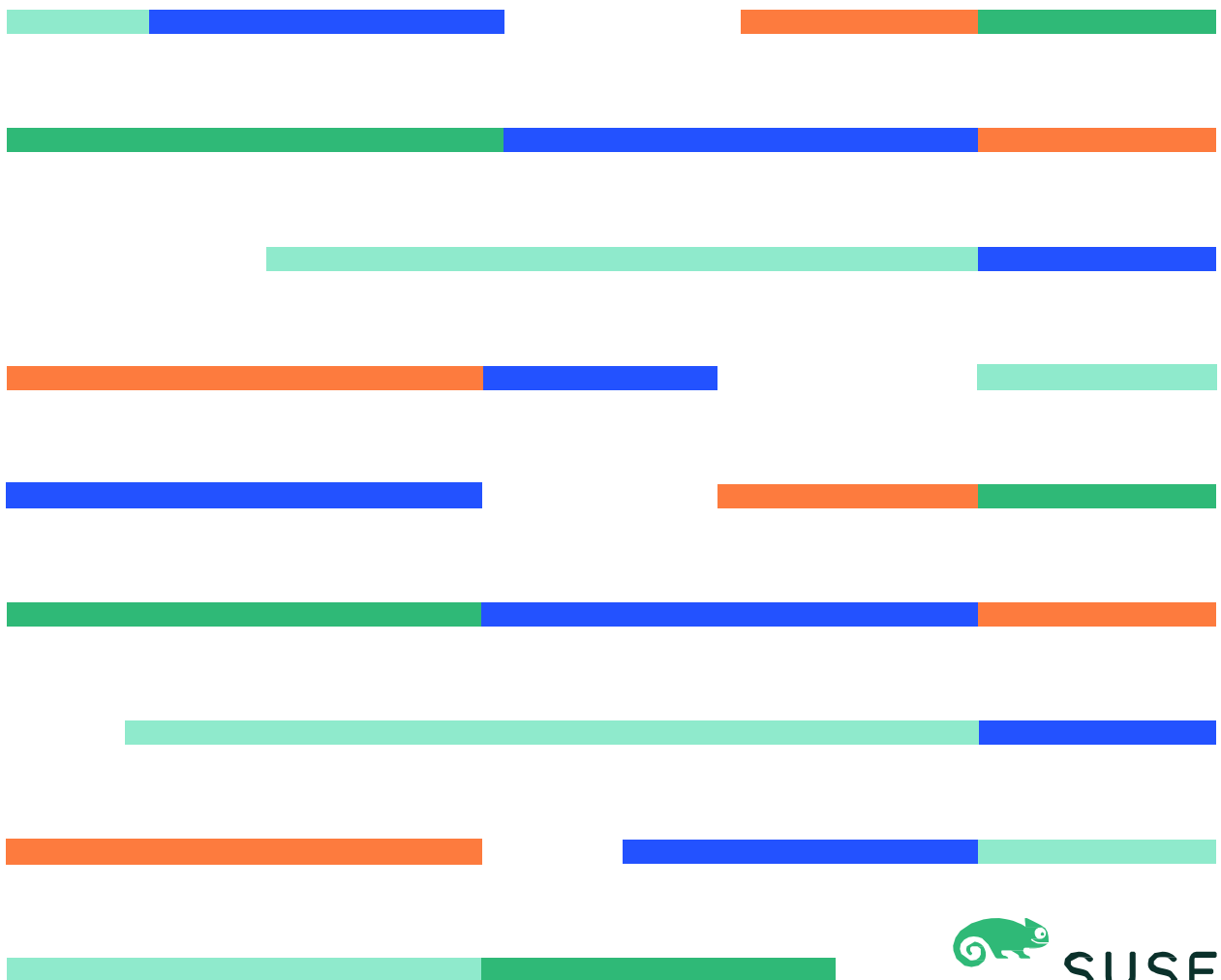


Contrat de licence utilisateur final

pour les logiciels SUSE



Contrat de licence utilisateur final pour les logiciels SUSE

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE. EN ACHETANT, EN INSTALLANT, EN TÉLÉCHARGEANT OU EN UTILISANT DE TOUTE AUTRE MANIÈRE CE LOGICIEL (TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS ET Y COMPRIS SES COMPOSANTS), VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES TERMES, VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À TÉLÉCHARGER, INSTALLER OU UTILISER LE LOGICIEL. UNE PERSONNE AGISSANT AU NOM D'UNE ENTITÉ DÉCLARE DISPOSER DE L'AUTORITÉ REQUISE POUR CONCLURE CE CONTRAT AU NOM DE LADITE ENTITÉ.

SUSE LLC (« **Fournisseur de licence** » ou « **SUSE** ») met à disposition des produits logiciels, à savoir une compilation de : (i) logiciels développés par SUSE et ses sociétés affiliées ; (ii) logiciels développés par des tiers ; (iii) marques appartenant à SUSE et/ou à ses sociétés affiliées (« Marques SUSE ») ; et (iv) supports ou reproductions (physiques ou virtuelles) et documentation accompagnant ces logiciels (cette compilation de programmes, de marques et de documentations constituant le « Logiciel »).

Le Logiciel est protégé par les lois et traités sur le copyright en vigueur aux États-Unis et par les lois sur le copyright dans d'autres pays. Le présent Contrat de licence utilisateur final (« **CLUF** ») est un accord légal entre Vous (entité ou personne) et SUSE régissant votre utilisation du Logiciel. Si les lois du pays de votre établissement principal exigent pour rendre les contrats exécutoires, qu'ils soient rédigés dans la langue locale, une version dans cette langue peut être obtenue auprès du Fournisseur de licence en lui adressant une demande écrite et sera réputée régir votre utilisation du Logiciel. Toute mise à jour, extension ou application mobile ou tout produit complémentaire, adaptateur, module ou encore version de support du Logiciel que Vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est accompagné d'aucun contrat de licence est considéré comme étant le Logiciel et est dès lors régi par le présent CLUF.

Conditions de licence

Open Source

Le Logiciel contient de nombreux composants individuels qui sont des logiciels Open Source et la licence Open Source pour chaque composant, qui, selon le logiciel, peut être la licence publique générale GNU v.2 (<https://www.gnu.org/licenses/oldlicenses/gpl-2.0.en.html>) ou Apache 2.0 (<https://www.apache.org/licenses/LICENSE-2.0>) ou toute autre licence Open Source (chacune de ces licences étant la « **Licence OSS** »), dans la documentation de licence et/ou dans le code source du composant.

Le présent CLUF régit votre utilisation du Logiciel, y compris des Marques SUSE, et ne limite pas, ne remplace pas ni ne modifie vos droits en vertu de la Licence OSS applicable à votre utilisation de tout code Open Source contenu dans le Logiciel sans les Marques SUSE.

Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui comprend d'autres logiciels concédés sous licence régis par d'autres clauses et/ou concédés sous licence par un tiers autre que le Fournisseur de licence. L'utilisation de logiciels faisant l'objet de contrats de licence distincts est régie par ces contrats.

Licence d'utilisation du Logiciel

Sous réserve du respect des conditions générales du présent CLUF, le Fournisseur de licence vous octroie une licence perpétuelle, non exclusive, non cessible, révocable et de portée mondiale vous permettant de reproduire le Logiciel et d'en utiliser des copies au sein de votre Organisation pour son utilisation interne. Le terme « **Organisation** » désigne une personne morale et ses sociétés affiliées. Le terme « **Sociétés affiliées** » désigne les entités qui vous contrôlent, que vous contrôlez ou qui sont sous le même contrôle que Vous. La licence ci-dessus est octroyée à condition que Vous soyez responsable de toute violation des dispositions du présent CLUF par vos Sociétés affiliées.

Ce CLUF ne vous permet pas de distribuer le Logiciel ou ses composants sous les Marques SUSE, que la copie ait été modifiée ou non. Vous pouvez effectuer une redistribution en dehors de votre Organisation : (a) du Logiciel, uniquement si elle est autorisée par un accord écrit distinct avec le Fournisseur de licence autorisant une telle redistribution, ou (b) des composants constitutifs du Logiciel, uniquement si Vous supprimez et remplacez toutes les occurrences de toute Marque SUSE.

Si Vous avez reçu, que ce soit directement ou indirectement de SUSE, du matériel, un logiciel ou un autre applicatif qui utilise ou intègre le Logiciel, Vous pouvez utiliser le Logiciel uniquement dans le but d'exécuter ce matériel, logiciel ou applicatif et non de façon autonome.

Propriété

Aucun titre de propriété du Logiciel ne vous est cédé. Le Fournisseur de licence et/ou ses fournisseurs de licences tiers conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel. Le Logiciel ne vous est pas vendu, Vous faites uniquement l'acquisition d'une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel. Le titre, les droits de possession et de propriété intellectuelle du contenu disponible via le Logiciel demeurent la propriété de l'éditeur de contenu et peuvent être protégés par le droit sur le copyright ou d'autres lois applicables. Le présent CLUF ne vous concède aucun droit sur ce type de contenu.

Marques SUSE

Aucun droit ou licence, explicite ou implicite, n'est accordé en vertu du présent CLUF pour utiliser une Marque SUSE, un nom commercial ou une marque de service du Fournisseur de licence ou de ses sociétés affiliées ou fournisseurs de licence autrement que nécessaire pour utiliser le Logiciel conformément au présent CLUF.

Services d'abonnement et assistance

Le Fournisseur de licence n'est pas tenu de fournir une maintenance ou un support, sauf si Vous achetez une offre d'abonnement, conformément à un contrat supplémentaire avec le Fournisseur de licence ou ses sociétés affiliées, qui inclut expressément ces services.

Garantie et responsabilité

Garantie limitée

Le Fournisseur de licence garantit que les supports sur lesquels figure le Logiciel sont et seront exempts de défauts matériels ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale pour une période de soixante (60) jours à compter de la date à laquelle ils vous sont fournis. LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE, LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE.

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION SUR UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNANT DANS UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX NÉCESSITANT UN FONCTIONNEMENT À L'ÉPREUVE DE PANNES ET NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR CE TYPE D'ÉQUIPEMENT : FONCTIONNEMENT SUR DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, NAVIGATION AÉRIENNE, COMMUNICATIONS OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE, SYSTÈMES D'ARMES OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU UNE DÉTÉRIORATION GRAVE DE L'ENVIRONNEMENT.

Produits d'un autre éditeur

Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres logiciels ou services concédés sous licence ou vendus par une entité autre que le Fournisseur de licence. LE FOURNISSEUR DE LICENCE NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR UN AUTRE ÉDITEUR. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS « TELS QUELS ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS D'UN AUTRE ÉDITEUR NE PEUT ÊTRE OFFERTE QUE PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS EN VERTU DE SES PROPRES CONDITIONS DE GARANTIE APPLICABLES.

SOUS RÉSERVE DE RESTRICTIONS CONTRAIRES PRÉVUES PAR LA LOI, LE FOURNISSEUR DE LICENCE EXCLUT TOUTE GARANTIE GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ OU DE NON-CONTREFAÇON AINSI QUE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT D'ÉCHANGES COMMERCIAUX OU D'UNE UTILISATION COMMERCIALE OU TOUTE GARANTIE DE PERFORMANCES. LE FOURNISSEUR DE LICENCE N'APPORTE AUCUNE GARANTIE ET N'ENGAGE AUCUNE RESPONSABILITÉ NON EXPRESSÉMENT DÉFINIE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. IL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES, QU'ILS SERONT COMPATIBLES AVEC TOUS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE OU SANS ERREUR. LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE GARANTIE PRÉCÉDENTES SONT UNE PARTIE ESSENTIELLE DU PRÉSENT CONTRAT. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne Vous soient pas applicables. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

Limitation de responsabilité

NI LE FOURNISSEUR DE LICENCE NI AUCUN DE SES FOURNISSEURS DE LICENCE TIERS, FILIALES OU EMPLOYÉS NE SERONT RESPONSABLES DE QUELCONQUE DOMMAGE CONSÉCUTIF OU INDIRECT, QU'IL SOIT FONDÉ SUR UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE, UN TORT OU TOUTE AUTRE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, OU DE QUELCONQUE PERTE DE BÉNÉFICES OU D'ACTIVITÉS OU PERTE OU CORRUPTION DE DONNÉES, DANS CHAQUE CAS, MÊME SI LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES A ÉTÉ SIGNALÉE.

EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU FOURNISSEUR DE LICENCE CONFORMÉMENT AU PRÉSENT CLUF OU EN ASSOCIATION À CELUI-CI (QUE CE SOIT EN UNE SEULE INSTANCE OU UNE SÉRIE D'INSTANCES) NE DÉPASSERA LE MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL À L'ORIGINE D'UNE TELLE RÉCLAMATION (OU 50 USD SI VOUS N'AVEZ PAS PAYÉ POUR LE LOGICIEL), DANS LES 12 MOIS PRÉCÉDANT LA PREMIÈRE RÉCLAMATION EN VERTU DU PRÉSENT CLUF.

Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel causé par la négligence du Fournisseur de licence, de ses employés, agents ou sous-traitants. Dans les juridictions où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité de ces dommages, y compris, mais sans limitation, les dommages découlant d'une violation des termes implicites quant au droit de propriété ou à la jouissance paisible du Logiciel concédé sous licence en vertu du présent CLUF ou d'une présentation frauduleuse, la responsabilité du Fournisseur de licence sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation de ces juridictions.

Conditions générales d'utilisation

Terme

Le présent CLUF entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions.

Cession

Le présent CLUF ne peut en aucun cas être cédé ni assigné sans l'accord préalable écrit du Fournisseur de licence. Toute tentative de cession ou d'assignation sera considérée comme nulle et non avenue.

Droit

Tout litige découlant ou concernant le présent CLUF sera soumis aux principales lois des États-Unis et de l'État de New York indépendamment de ses dispositions concernant le choix de la loi applicable. Tout procès, action ou procédure découlant ou concernant le présent CLUF peut uniquement être porté devant les tribunaux fédéraux ou fédérés de la juridiction compétente de New York. Si une partie entame une procédure légale par rapport au présent CLUF, la partie qui remporte le procès sera en droit de se voir dédommager, dans la mesure du raisonnable, de ses frais d'avocat. Toutefois, si votre établissement principal est situé dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, (1) les tribunaux d'Angleterre et du pays de Galles seront l'unique juridiction habilitée à recevoir toute action juridique au titre du présent CLUF et (2) les lois d'Angleterre s'appliqueront excepté si les lois du pays de votre établissement principal exigent d'être appliquées pour ce type d'action devant les tribunaux, auquel cas ce seront les lois dudit pays qui régiront l'action. Ni la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ni les règles de conflit de lois de New York ou d'Angleterre et du pays de Galles ne s'appliquent au présent CLUF ou à son objet.

Accord complet

Le présent CLUF ainsi que tous les autres documents d'achat ou tout autre accord écrit entre Vous et le Fournisseur de licence ou ses sociétés affiliées définissent la totalité des conventions entre Vous et le Fournisseur de licence, et ne peuvent être amendés ou modifiés que par un accord écrit conclu entre Vous et un représentant autorisé du Fournisseur de licence. AUCUN FOURNISSEUR DE LICENCE TIERS, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CE CONTRAT OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS AUTRES QUE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DU CONTRAT.

Renonciation

Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent CLUF devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent CLUF représentera une renonciation des droits futurs liés à ce CLUF.

Indépendance des Clauses

Si l'une des clauses de ce CLUF perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera interprétée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; en revanche, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

Respect de la Réglementation en matière d'exportation

Vous reconnaissez que les produits et/ou la technologie du Fournisseur de licence peuvent être soumis à la réglementation américaine sur les exportations («EAR») et aux lois commerciales d'autres pays. Vous acceptez de vous conformer à la réglementation EAR et aux lois et réglementations locales applicables et ayant une incidence sur votre droit d'importer, d'exporter ou d'utiliser les produits et/ou la technologie du Fournisseur de licence. Vous acceptez de ne pas exporter ni réexporter les produits du Fournisseur de licence, de manière directe ou indirecte : (1) vers des entités figurant sur les listes actuelles d'exclusion des exportations des États-Unis ou vers des pays soumis à un embargo ou soutenant le terrorisme tels que spécifiés dans la réglementation EAR ; (2) vers tout utilisateur final dont Vous savez ou avez des raisons de penser qu'il utilisera les produits du Fournisseur de licence pour concevoir, développer ou produire des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, des systèmes de fusée, des lanceurs spatiaux, des fusées sondes ou des systèmes de véhicules aériens sans pilote, hormis s'il y est autorisé par l'agence gouvernementale compétente par une réglementation ou licence spécifique ; (3) vers tout utilisateur final frappé d'embargo par le Gouvernement fédéral des États-Unis en matière de transactions à l'exportation. Vous n'utiliserez pas les produits et/ou la technologie du Fournisseur de licence pour des utilisations finales interdites dans le domaine des armements nucléaires, des missiles ou des armes biologiques ou chimiques, comme stipulé dans la réglementation EAR. En téléchargeant ou en utilisant le Logiciel, Vous acceptez ce qui précède et Vous déclarez et garantisiez que Vous n'êtes pas situé dans un tel pays, subordonné à ce dernier, originaire ou résident de ce pays ou d'un pays de cette liste. Par ailleurs, Vous êtes tenu de respecter toute législation locale de votre juridiction susceptible d'avoir un impact sur votre droit à l'importation, l'exportation ou l'utilisation des produits du Fournisseur de licence. Avant d'exporter des produits soumis à la réglementation EAR, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security <https://www.bis.doc.gov> . Pour plus d'informations sur l'exportation du Logiciel ainsi que sur son numéro ECCN (numéro de classification du contrôle à l'exportation) et les exceptions de licence associées (le cas échéant), consultez le site Web

<https://www.suse.com/fr-fr/company/legal/>. Sur demande, le ministère du Commerce international du Fournisseur de licence peut fournir des informations relatives aux restrictions applicables aux produits du Fournisseur de licence en matière d'exportation. Le Fournisseur de licence décline toute responsabilité en cas de refus d'obtention des autorisations d'exportation nécessaires.